



SNUipp - FSU

# Unitaires 10

## CHUT, mais une bonne année démocratique quand même !

Depuis son arrivée, notre ministre glose sur l'école de la confiance. De nombreux enseignants sont toujours perplexes : la confiance de qui envers qui ?

Le sentiment largement répandu est que ce n'est certes pas la confiance de l'institution vis-à-vis de ses personnels. Les injonctions sur l'apprentissage de la lecture sont un exemple emblématique de la confiance qu'il porte à la professionnalité des enseignants.

Relayées sans problème par la hiérarchie intermédiaire les certitudes soi-disant scientifiques, l'absolue nécessité du « totalement déchiffrable », les apports incontournables d'évaluations quasi tombées du ciel font croire à beaucoup, dont des enseignants, que ce qu'ils faisaient jusque là était vraiment du n'importe quoi ! Pour restaurer la confiance, rien de tel...

Certains chercheurs ont déjà répondu que l'un des principes scientifiques étant justement de remettre en cause les vérités acquises, il serait scientifiquement nécessaire de présenter ces préconisations pour ce qu'elles sont : des choix discutables, c'est-à-dire dont on peut discuter.

Mais notre ministre n'aime pas trop que l'on discute ses choix. Il a même tellement confiance dans sa confiance qu'il se sent obligé de légiférer sur

l'affaire. Il veut inclure dans le code de l'éducation cet article par exemple :

« Art L 11-3-1—Par leur engagement et leur exemplarité, les personnels de la communauté éducative contribuent à l'établissement du lien de confiance qui doit unir les élèves et leur famille au service public d'éducation [...]».

Cela peut ressembler à un simple rappel de l'existant. Mais a-t-on besoin de légiférer pour « rappeler » ? Dans son argumentaire pour les députés, le ministre précise que cela permettra de sanctionner des faits qui jusqu'ici ne pouvaient pas l'être. « Il en ira par exemple ainsi lorsque les personnels de la communauté éducative chercheront à dénigrer auprès du public par des propos gravement mensongers ou diffamatoires leurs collègues et de manière générale l'institution scolaire. »

Nous y voilà. Notre ministre a déjà « interdit » (bien qu'il n'en ait pas encore le pouvoir) aux enseignants de lycée et lycée professionnel d'informer les élèves et familles sur les conséquences de ses réformes au prétexte qu'ils pourraient dire des mensonges.

Qui a défini les mensonges ? Lui.

Qui définira un propos qui dénigre ? Lui.

Toute information contradictoire, toute contestation, toute remise en cause de décisions peut être considérée comme propos mensongers qui dénigrent l'institution scolaire. TAISEZ-VOUS DONC !

Et c'est bien la marque d'un pouvoir qui sait que les personnels et le public n'ont pas confiance en lui que d'envisager le bâillon comme solution. Certainement pas la marque d'une démocratie bien portante !

Sommes-nous attachés à la démocratie ?

Commençons par signer la pétition: <https://liberte-expression.fsu.fr/>

I.Desimpel

Numéro  
142  
JANVIER  
2019

Contact  
3 bis rue Voltaire  
10 000 Troyes  
03-25-73-70-07  
snu10@snuipp

CPPAP  
1219 S 07094  
ISSN  
2263 - 679X

Imprimeur & Editeur  
SNUipp-FSU AUBE  
3 bis rue Voltaire  
10 000 TROYES

Directeur de publication  
Jean Denis BRUNETTE

10 Numéros par an  
Prix unitaire de 0,70 €

TROYES PPDC

P4  
LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 28 janvier 2019

É  
D  
I  
T  
O



## SOMMAIRE

LEUR RÉUSSITE, NOTRE MÉTIER.  
DONNEZ-NOUS LES MOYENS  
DE BIEN LE FAIRE !



Edito	P1
Résultats des élections	P2-3
CAPD du 30 novembre 2018	P4
Carte scolaire 2019	
Nouveautés 2019 sur les salaires	P5
Victoires juridiques pour les CUI!	P6
Stage de formation syndicale du 22 mars sur les violences et incivilités à l'école avec Bernard DEFRANCE	P7
2019, c'est la vie en couleurs!	P8

+ Bulletin de syndicalisation et modalités de participation au stage

+ Encart GRÈVE du 5 FÉVRIER



Fédération Syndicale Unitaire



### CAPD

Les résultats dans l'Aube.....

Organisations	Voix	%	Sièges
SNUIPP-FSU	363	51,63%	4
SE-UNSA	163	23,19%	2
SGEN-CFDT	92	13,09%	1
CGT	30	4,27%	0
FO	19	2,70%	0

#### Les chiffres de la participation

Inscrits: 1735  
 Votants: 703  
 Votes blancs: 36

participation  
**40,52%**

# Le SNUipp-Aube toujours majoritaire, l'abstention aussi!

**Avec le maintien des 4 sièges en CAPD, les élus remercient les enseignants qui leur ont renouvelé leur confiance.**

Les électeurs et électrices ont choisi à nouveau de reconnaître dans les urnes l'activité de la section, l'information la plus large possible en direction de toute la profession et le travail des élus en commission pour l'accompagnement et la défense de tous les collègues.



### CAPN

Les résultats nationaux.....

Organisations	Voix	%	Sièges
SNUIPP-FSU	73 785	44,3%	6
SE-UNSA	41 818	25,12%	3
FO	23 669	14,22%	1
SGEN-CFDT	9 968	5,99%	0
SUD	5 863	3,41%	0
CGT	3 622	2,18%	0
SNE/SNALC	4 374	2,63%	0

#### Les chiffres de la participation

Inscrits: 350 516  
 Votants: 170 351  
 Votes blancs: 3 908

participation  
**48,60%**

## LES ELU.E.S EN CAPD

**Les titulaires sont Isabelle Desimpel, Gaëlle Chable, Jean-Claude Mura et Ana-Maria Fabiano.**

Les suppléant.e.s sont Nathalie Schuk, Céline Soler, Ludivine Aubry et Caroline Laborde.

Les CAP (Commissions Administratives Paritaires) sont des instances de représentation et de dialogue de la fonction publique. Elles sont chargées d'examiner les situations individuelles des personnels (mutations, promotions, titularisations, sanctions...) c'est-à-dire tout ce qui touche à la carrière.

**Pour autant, nous ne pouvons nous satisfaire des taux de participation qui sont parmi les plus bas de la fonction publique.**

CAPA IEN - votants: 89,9% ; CAPA personnel de direction - votants: 83,78%.  
 On ne peut qu'émettre des hypothèses expliquant le différentiel de participation avec celle de la CAPD : conditions de vote bien différentes pour les personnels ayant charge de classe ? Intérêt de donner plus de poids aux représentants ? Météo favorable ?

On peut également déplorer l'empêchement de voter des personnels AESH, ce qui se traduit par une très faible participation (8% dans l'académie!). En effet, beaucoup n'ont pas reçu leur matériel de vote et leur code d'accès en temps et en heure.

Devant l'enjeu majeur de l'abstention, notre section a multiplié les actions: communication dans nos journaux, création d'un site internet dédié, assistance téléphonique ...



### CAPA des PEGC

Les résultats académiques.....

Organisations	Voix	%	Sièges
FSU	11	100%	2

#### Les chiffres de la participation

Inscrits: 35  
 Votants: 11  
 Votes blancs: 0

participation  
**31,42%**

PEGC: professeurs d'enseignement général des collèges

## CAPA des PsyEN

Les résultats académiques.....

Organisations	Voix	%	Sièges
FSU	82	60,29%	3
SGEN	34	25,00%	1

### Les chiffres de la participation

Inscrits: 176  
 Votants: 139  
 Votes blancs: 3

**participation**  
**78,98%**

Ne figurent ci-dessus que les organisations syndicales ayant obtenu un siège au moins sur les 4 à pourvoir.

## CAPN des PsyEN

Les résultats nationaux.....

Organisations	Voix	%	Sièges
FSU	2 628	51,48%	5
SE-UNSA	946	18,53%	2
SGEN-CFDT	928	18,18%	2

### Les chiffres de la participation

Inscrits: 7 293  
 Votants: 5 203  
 Votes blancs: 0

**participation**  
**71,34%**

Ne figurent ci-dessus que les organisations syndicales ayant obtenu un siège au moins sur les 7 à pourvoir.

Il faut reconnaître que la procédure reste compliquée: création du compte électeur, utilisation de la messagerie professionnelle, multiplication des identifiants et des mots de passe, dysfonctionnement des outils.

Et trop virtuel, certainement... Le seul document papier reçu par les électeurs fut la notice de vote avec l'identifiant.

## LES REPRÉSENTANTS FSU EN CTSD

Les titulaires sont Francis Gamon, Rudy Trevet, Nathalie Rouquet, Clotilde Poirot et Jean-Noël Parola

Les suppléant.e.s sont Edouard Klos, Angéline Vaillon, Isabelle Desimpel, Gaëlle Chable et Xavier Rance

Les CT (Comités techniques) sont des instances de représentation et de dialogue de la fonction publique. Ils sont chargés de donner un avis sur les questions collectives (carte scolaire, prévisions d'effectifs, fonctionnement des établissements...) c'est-à-dire tout ce qui touche aux moyens matériels et humains.

## CTA

Les résultats académiques.....

Organisations	Voix	%	Sièges
FSU	3 245	39,55%	5
UNSA	2 335	28,46%	4
SGEN-CFDT	879	10,71%	1

Ne figurent ci-dessus que les organisations syndicales ayant obtenu un siège au moins sur les 10 à pourvoir.

Participation: 8 813 votants sur 21 473 inscrits soit un taux de participation de 41,04%

## CTM

Les résultats nationaux.....

Organisations	Voix	%	Sièges
FSU	143 743	34,91%	6
UNSA	88 936	21,60%	4
FO	56 242	13,66%	2
SGEN-CFDT	34 593	8,40%	1
CGT	25 262	6,14%	1
SNALC	24 817	6,03%	1

Ne figurent ci-dessus que les organisations syndicales ayant obtenu un siège au moins sur les 15 à pourvoir.

Participation: 436 321 votants sur 1 023 211 inscrits soit un taux de participation de 42,64%

## CTSD

Les résultats départementaux.....

Organisations	Voix	%	Sièges
FSU	653	37,92%	5
UNSA	416	24,16%	3
SGEN	184	10,68%	1
CGT	125	7,26%	1

Ne figurent ci-dessus que les organisations syndicales ayant obtenu un siège au moins sur les 10 à pourvoir.

Participation: 1722 votants sur 4492 inscrits, soit un taux de participation de 38,33%

Précision: vous n'avez pas voté pour une liste CTSD. Les résultats ci-dessus sont extraits du vote auboisi au CTA. Les représentants au CTSD sont ensuite désignés par chaque organisation.

Il est certain que nous devons encore travailler convaincre la profession de l'importance de voter et ainsi de confier aux élus le mandat le plus fort possible, nous permettant à tous d'obtenir des avancées concrètes.

**Les élu.e.s du SNUipp de l'Aube**

## CAPD du 30 novembre 2018

### NOTRE DÉCLARATION PRÉALABLE

Cette CAPD se déroule dans un contexte particulier puisque nous sommes en pleine période de vote. Ces élections professionnelles ont déjà rencontré pas mal de péripéties:

- de nombreuses erreurs dans les listes électorales réparties par école;
- un délai d'affichage des listes qui prêtait à rire;
- une non distribution par l'administration des notices de vote (RASED, remplaçants, AESH...);
- un gros loupé sur l'application ministérielle puisqu'il a fallu à certains collègues pas moins d'une heure pour voter hier matin (en ayant anticipé la création du mot de passe);
- la fermeture du serveur hier après-midi.

Même si nous ne pouvons que saluer l'effort de communication positive de l'administration locale sur l'importance de ces élections, nous craignons vraiment que les collègues soient rebutés et empêchés de voter par la complexité de la procédure.

Les élus du SNUIPP-FSU Aube

### NOTRE COMPTE-RENDU

« Le prestataire engagé par le ministère n'était pas à la hauteur » est la seule réponse qui nous est donnée par notre DASEN après la lecture de notre déclaration préalable.

Nous apprenons que M. SBARBERI, IEN de la circonscription de St Julien - Arcis actuellement en arrêt maladie, est remplacé par M. BASTIEN qui vient de la Marne.

### FORMATION CONTINUE

Comme chaque année, les élus du SNUIPP-FSU déplorent la pauvreté toujours croissante des stages ouverts proposés aux enseignants du département. Les chiffres parlent d'eux-mêmes: 198 stagiaires en 2015-2016 contre 115 en 2018-2019, ou encore 14 stages ouverts l'an dernier contre 6 aujourd'hui...



### AVANCEMENT

- professeurs des écoles de classe normale: 390 promotions
  - professeurs des écoles hors classe: 72 promotions
  - professeurs des écoles de classe exceptionnelle: 7 promotions
- L'avancement se faisant à l'ancienneté, il n'y a pas de débat. Les recours faits sur les avis donnés suite aux entretiens de carrière seront examinés lors de la prochaine CAPD du 22 janvier.

### DIVERS

3 collègues contractuels ont été recrutés à compter du 5 novembre.

## CARTE SCOLAIRE 2019

**Aucune dotation supplémentaire pour l'académie de Reims. Une dotation globale de 2325 postes et une réserve de 150 postes au niveau national.**

### UNE DOTATION TOUJOURS INSUFFISANTE

Les 2325 postes prévus dans le budget 2019 ne permettront pas d'assurer l'abaissement à trois ans de l'âge de l'instruction obligatoire qui coûtera d'après le MEN 1000 postes et de poursuivre le dédoublement des classes de CP et CE1 en REP et REP+ estimé à 4000 postes.

### DES CONDITIONS DE TRAVAIL QUI NE VONT PAS S'AMÉLIORER

Comment alors répondre aux autres besoins indispensables au bon fonctionnement de l'école : abaisser les effectifs de toutes les classes, car si 30% des difficultés sont concentrées dans l'éducation prioritaire, 70% se retrouvent ailleurs ; assurer les remplacements, réabonder les RASED par exemple.



**L'accueil des élèves au comportement perturbateur est une réalité dont les conséquences croissantes sur la dégradation des conditions de travail des personnels ne trouvent à ce jour que peu de solutions ! Il devient donc urgent de pouvoir venir en aide aux enseignants désespérés en mobilisant les moyens nécessaires !**

### DU BRICOLAGE EN PERSPECTIVE

Pour y répondre, le ministère devra prélever des postes en maternelle, en école rurale, dans le dispositif plus de maîtres que de classes.

Sans compter que, hors classe dédoublée, les effectifs restent très élevés partout.

De plus, les réductions de postes aux concours, dans le premier (comme dans le second degré), conduisent à des recrutements massifs de contractuels.

**L'école a besoin de professionnels formés, y renoncer c'est ne pas voir les difficultés auxquelles l'école est confrontée.**

**NB :** Une proposition de répartition des moyens de l'académie pour chaque département été faite par la rectrice lors du CTA (comité technique académique) du 21 janvier.

Le ministère avait annoncé 0 création de postes dans l'académie. La rectrice a soumis au vote le « rééquilibrage » suivant : - 12 postes pour les Ardennes; + 5 pour l'Aube; + 16 pour la Marne; - 9 pour la Haute Marne.

Les élus du personnel ont rejeté cette dotation et cette répartition. En conséquence, un CTA a été reprogrammé fin janvier. Soit la rectrice fait une nouvelle proposition, soit elle impose sa décision. À suivre...

# STAGE DE FORMATION SYNDICALE

## LES VIOLENCES ET LES INCIVILITÉS À L'ÉCOLE

**Lundi 22 mars**

**ESPE de Troyes**

avec **Bernard Defrance**

Ancien professeur de psychopédagogie et philosophie de l'éducation en École Normale d'Instituteurs et professeur de philosophie en lycée en retraite



### DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE

9h30	<b>Accueil</b>
10h00	<b>Intervention de Bernard de France</b>
12h00	<b>Pause déjeuner</b>
13h30	<b>Ateliers pour réfléchir et échanger en s'appuyant sur des cas particuliers</b>
16h30	<b>Fin de la journée</b>

### INTERVENTION DE BERNARD DEFANCE

La question de la violence à l'école et des incivilités est un problème très souvent soulevé par les enseignants et largement médiatisé, trop peut-être.

Bernard Defrance qui a enseigné longtemps en ZEP, a réfléchi sur ces questions à partir d'un angle tout à fait original qui est celui des principes du droit. Comment le droit français depuis sa constitution jusqu'aux usages jurisprudentiels nous permet-il de mieux comprendre les causes des situations violentes ou inciviles à l'école, d'en préciser leurs définitions et d'en repérer les responsabilités et de proposer des solutions très concrètes

à mettre en œuvre.

Durant cette journée nous vous proposerons d'entendre Bernard Defrance nous éclairer sur ce sujet, mais aussi d'échanger en atelier sur le contenu de la conférence et de penser ensemble à des solutions adaptées à nos besoins spécifiques ainsi qu'à un texte revendicatif que le SNUipp et plus largement la FSU pourraient porter ou relayer.

Un lien vers l'éditeur et la présentation des différents ouvrages de Bernard Defrance :

[https://www.editionsladecouverte.fr/catalogue/index-Sanctions\\_et\\_discipline\\_1\\_cole-9782707158499.html](https://www.editionsladecouverte.fr/catalogue/index-Sanctions_et_discipline_1_cole-9782707158499.html)

Un lien vers le site de Bernard Defrance, site très régulièrement mis à jour par des réflexions, mais aussi des textes et documents divers sur l'actualité du moment concernant les droits de l'enfant :

<http://www.bernard-defrance.net/> ( vous trouverez un réflexion sur le fait divers concernant cet élève ayant braqué sa professeure en collège avec une arme factice)



Autorisation d'absence à faire parvenir à l'administration **avant le 22 février 2019.**

**MODALITÉS DE PARTICIPATION EN PAGE CENTRALE OU SUR NOTRE BLOG**



**Le stage sur la SEGPA initialement programmé en janvier a été reporté au 30 avril 2019.**

Plus d'infos dans notre prochain journal!

## NOUVELLES VICTOIRES JURIDIQUES POUR LES CUI !

**Déjà condamnée en 2012, puis en 2014, l'Education Nationale est à nouveau condamnée pour non respect de ses obligations contractuelles à l'égard des personnels embauchés en contrat unique d'insertion (CUI) et chargés d'accompagner les enfants handicapés dans les classes.**

Un vieux litige oppose désormais les contractuels de droit privé recrutés sur des missions d'aide à la direction d'école ou à la scolarisation des enfants en situation de handicap et l'Education Nationale.

### POUR RAPPEL

En effet, en 2012, le Conseil des Prud'hommes de Troyes et un peu plus tard en 2014, la cour d'Appel de Reims donnaient raison aux dix recours initiés par le SNUipp-FSU AUBE et condamnaient ainsi l'Education Nationale, par l'intermédiaire des Lycées employeurs (autrefois le Lycée des Lombards et le Lycée Chrétien de Troyes) à verser plus de 125 000 Euros d'indemnités à l'ensemble des plaignants.

### OBJET DU LITIGE

Non respect des obligations de formation et non respect des conditions de mise en place de la modulation horaire imposant aux contractuels d'effectuer 24 heures hebdomadaires au lieu des 20 heures prévues par le contrat.

### LEÇON NON RETENUE POUR LE MEN : BEL EXEMPLE NON ?

Non découragé par le rejet de ses pourvois devant la cour de cassation en octobre 2015, le rectorat de l'académie de Reims n'a pas voulu entendre nos menaces de recours qui pesaient à nouveau contre le lycée employeur et face à son obstination de négliger l'application du code du travail. En effet, la punition infligée par les premiers jugements est restée sans effet sur "le contrevenant" puisqu'il a continué d'imposer aux contractuels 24 heures de travail par semaine sans respect des contraintes imposées par le code du travail en matière de modulation horaire, et de surcroît, sans être pour autant plus attentif aux obligations de for-

mation qui incombent à tout employeur ayant recours à ce type de contrat. Que penser, que dire, que faire ?

### DES DÉCISIONS DE JUSTICE SANS APPEL

C'est ainsi que le Conseil des Prud'hommes de Troyes, le 13 septembre 2018, a donné une nouvelle fois raison au recours formulé par une AVSI recrutée en CUI et a ainsi condamné le Lycée Diderot de Langres à lui verser un peu plus de 10000 Euros d'indemnités.

### CAPITULATION DU LYCÉE EMPLOYEUR ?

Affaibli sans doute par cette mauvaise expérience, le Lycée employeur ne souhaite plus plaider en défense devant le Conseil des Prud'hommes de Troyes et suggère de régler les prochains litiges sur la base d'offres confidentielles et transactionnelles. N'y voyons là aucune intention bien sûr ! Cependant, le Conseil des Prud'hommes de Troyes sera appelé à régulariser chacune de ces transactions par un procès verbal de conciliation qui permet un règlement quasi immédiat des sommes correspondantes.

### UNE VICTOIRE JURIDIQUE MAIS PAS UNE VICTOIRE SYNDICALE !

Trop peu de contractuel(le)s lésés ont accepté d'engager une démarche de recours juridique à ce jour. Certains ne l'ont pas fait dans l'espoir de voir leur emploi pérennisé un jour, d'autres par crainte des conséquences sur leur avenir professionnel ou tout simplement par manque d'information claire et objective et parfois même, de moyens. Les emplois de ces personnes restent très précaires tout comme l'accompagnement des élèves d'ailleurs ! Les victoires juridiques accumulées dans l'Aube et en France n'ont pas permis de stopper les abus et d'offrir à tous ces personnels une formation qualifiante leur permettant de s'insérer sur des emplois statutaires pérennes.

### En arriver là serait une vraie victoire syndicale !

Mais en attendant, nous continuerons de conseiller et d'accompagner les contractuel (le)s vers des recours si nécessaire !

**Contactez nous !**



## NOUVEAUTÉS 2019 SUR MON SALAIRE

Descriptif : La dématérialisation du bulletin de salaire est désormais effective. Mais ce n'est pas le seul changement ! Cet article passe en revue les principaux changements qui vont intervenir dès janvier sur notre rémunération.

Dès le mois de janvier, 4 changements vont intervenir :

### La poursuite du transfert prime/points :

Cela signifie une hausse de 5 points d'indice pour tous les échelons (4 points au 4ème échelon de la classe exceptionnelle), hausse compensée par une augmentation de la cotisation "Transfert prime/points". Elle passe de 13.92 à 32.42 euros. C'est une opération blanche pour les actifs mais qui permet une prise en compte des sommes correspondantes dans le calcul de la pension.

### La hausse de la cotisation pension civile (retraite)

Elle passe de 10,56 à 10,83 %, ce qui engendre une baisse du salaire net de 5 à 10 €.

### Le réajustement de l'indemnité compensatrice CSG

Créée l'an passé pour les personnels titulaires au 1er janvier 2018 dont la rémunération a progressé entre 2017 et 2018.

### La Mise en place du prélèvement à la source

Une nouvelle ligne "informationnelle" est apparue sur la fiche de paie d'octobre 2018. Elle indique le taux d'imposition sur le revenu qui sera appliqué et le montant que représente celui-ci pour l'année 2019. Le premier prélèvement à la source sera effectif sur la fiche de paie de janvier 2019.

Au printemps 2019, chaque foyer fiscal sera appelé à établir sa déclaration des revenus 2018. De celle-ci découlera le nouveau taux d'imposition qui sera appliqué en septembre 2019. La logique d'ensemble est la suivante : de janvier à août de l'année N, on paye les impôts sur la base du taux d'imposition calculé sur les revenus de l'année N-2. De septembre à décembre de l'année N, c'est le nouveau taux d'imposition issu de la déclaration d'impôt sur le revenu de l'année N-1 qui sert de référence.

Au moment de l'établissement de sa déclaration, chaque foyer fiscal pourra opter pour un taux individualisé calculé au sein d'un couple en fonction des revenus respectifs. Sans demande spécifique c'est le même taux qui sera appli-

qué aux deux membres du couple.

Dans le cas d'un changement de situation prévisible pouvant conduire à une variation significative de l'impôt (temps partiel, départ en retraite, disponibilité ...), chaque foyer fiscal pourra demander une mise à jour, en cours d'année, du taux de prélèvement à la source. Afin de fonder sa demande un simulateur est à disposition sur le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr).

De plus, afin d'éviter que l'employeur ne connaisse le taux personnalisé, le contribuable peut décider d'opter pour un taux non personnalisé. Ce taux est déterminé sur la base du montant de la seule rémunération perçue.

La différence entre les sommes prélevées à la source et le montant réel de l'impôt devra être versée auprès de la DGFiP (Direction Générale des Finances Publiques) ou remboursé l'année suivante.

Crédit d'impôt pour dons et/ou cotisation syndicale et politique :

Le bénéfice des crédits d'impôt pour dons, cotisation syndicale ou politique acquis au titre de l'année 2018 est maintenu. Une avance de 60% calculée sur la base de la situation fiscale de l'année précédente sera versée le 15 janvier 2019. Le solde sera versé à l'été 2019.

**Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter la section du SNUipp-FSU AUBE.**

Consulter les nouvelles grilles indiciaires dans le KISAITOU:

<https://kisaitou.snuipp.fr/Grille-de-traitement-a-compter-du-1er-janvier-2019-3077326>

Et pour créer votre accès à vos bulletins de salaires dématérialisés, voici l'adresse:

<https://ensap.gouv.fr/web/accueilnonconnecte>



## Pouvoir d'achat : et nous alors ?

### UN PETIT COUP DE POUCE POUR NOS SALAIRES



Avec le SNUipp-FSU, j'envoie un e-mail au ministre !

<https://coup-de-pouce-noel.snuipp.fr/>





## 2019 c'est la vie en couleurs, tiens voilà le marchand de ma- traques...



Voilà plus de deux mois que la France « périphérique » s'est soulevée.

Le discours fataliste et culpabilisant des gouvernants et du MEDEF n'a plus prise sur cette partie de la population. Il aura fallu plus de trente ans de politiques sociales désastreuses pour que certains de nos compatriotes remettent en question les conséquences d'une gestion ultra libérale de notre société.

Non, les caisses de l'Etat ne sont pas vides. Non, les services publics ne sont pas une charge. Non, les privatisations de l'eau, du gaz, des autoroutes, des ports, des aéroports, du rail, de la poste, de la Française des jeux, des télécoms, de Benalla n'étaient et ne sont pas nécessaires.

L'année 2019 doit être celle où l'on redonne du sens. La question n'est pas de savoir si l'on est pour ou contre les gilets jaunes mais "Quelle société voulons-nous léguer à nos enfants ?" La mécanique institutionnelle montre ses limites. La cacophonie est de mise avec des ministres désavoués par un président hors sol. Le seul point d'accord réside dans la violence répressive à l'égard des gilets jaunes, mains arrachées, œil sortant de leur orbite, mâchoires explosées, nombre ahurissant de gardes à vue. Du jamais vu de mémoire d'observateurs et la justification de « réponses à des violences subies » ne peut tenir dans un pays démocratique.

Cette France périphérique, nous, enseignants, la connaissons bien. Nous la vivons au quotidien et en fanfare dès la rentrée:

- directeur.trice surchargé.e de travail souvent inutile;
- adjoint.e en CP-CE1 contraint.e à faire passer des évaluations dites repères tout à fait contestables et contestées et dont on aimerait connaître le coût;
- enseignant.e méprisé.e dans la presse par le discours de son ministre et subissant les pressions de la hiérarchie ;
- chargé.e de classe accueillant des enfants à BEP (besoins éducatifs particuliers) sans avoir les moyens nécessaires...

Ce que nous vivons au quotidien n'est que le reflet de ce qui se passe dans la société.

Notre rôle est-il de reproduire les inégalités sociales en les transformant en inégalités scolaires ? Ou est-il de permettre à chaque enfant de se réaliser, lui permettant ainsi de s'émanciper, de créer quelque chose de nouveau ? Des évaluations qui amènent au « bachotage » conduisent vers quel modèle ? C'est en remettant du sens, en répondant à ces questions qu'il nous sera plus facile de nous positionner, de résister.

Les injonctions institutionnelles, les menaces que nous subissons, sont l'expression du pouvoir archaïque vertical descendant qui est en crise.

En tant qu'éducateurs.trices des générations futures, notre place est avec celles et ceux qui défendent le service public et le droit de chacun.e à vivre dignement dans une société plus juste.

**Jean-Claude Mura**



### Contact

3 bis rue Voltaire  
10 000 Troyes

03-25-73-70-07

snu10@snuipp.fr

### Blog

<http://10.snuipp.fr>

### Infos

Ce journal est édité par la section du SNUipp-FSU Aube. Il est financé par les cotisations de ses adhérents.

*Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. (Article 34 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978). Contactez-nous.*